



Communiqué

Montreux, 10 mars 2025

Plan d'affectation communal (PACom) : premiers résultats de la démarche participative

Dans le cadre de la révision du PACom, les Montreusiennes et Montreusiens ont été appelés à s'exprimer l'année passée sur l'aménagement du territoire de leur Commune. Les premiers résultats issus du questionnaire en ligne et des deux ateliers du groupe citoyen permettent d'orienter les réflexions en vue de l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Pour rappel, le plan d'affectation communal (PACom) fixe les usages de toutes les parcelles privées du territoire pour une durée de 15 ans. Chaque parcelle se voit attribuer une fonction (affectation), qui peut être dédiée au logement, à l'artisanat, aux bureaux, aux commerces, à des infrastructures publiques ou à des espaces végétalisés. Des règles définissent, entre autres, ce qui peut être construit et sous quelle forme (densité, hauteur, limite de construction, matériaux), les types de plantations et d'essences à utiliser, les formes de protection du patrimoine bâti, naturel et paysager, les dispositions en matière de stationnement ou encore des mesures relatives à l'efficacité énergétique.

Au début de l'année 2024, la population montreusienne a reçu un « tous-ménages » renvoyant sur un questionnaire en ligne. Sur une population de 26 837 résidentes et résidents, 726 personnes ont répondu aux 16 questions. Sur la base de cet échantillon considéré comme significatif, les réponses ont permis de faire ressortir les grands enjeux : rives du lac, logements, transports, offres de services, les grandes thématiques abordées dans le questionnaire ont en effet permis de comprendre et de prioriser les attentes des répondantes et des répondants.

La priorité va ainsi vers une préservation du caractère lacustre et de la beauté des paysages, le développement de lieux de baignade et d'assises le long du lac, tout en valorisant la verdure appréciée. Selon les résultats de cette démarche, il s'agit également de créer des centralités/polarités avec une offre de services adaptée et de proposer des logements abordables tout en préservant le patrimoine bâti. Enfin, l'amélioration des liaisons de mobilité douce et de la sécurité sur les pistes cyclables pour accueillir des flux en potentielle croissance figurent aussi parmi les critères principaux.

Ces conclusions ont été présentées et interrogées dans le cadre de deux ateliers de diagnostic auxquels a participé un échantillon de 32 citoyennes et citoyens (de 8 tranches d'âges) tirés au sort sur une base de 343 volontaires. Parmi les recommandations qui sont ressorties de deux journées d'ateliers de ce « groupe citoyen », figurent en tête :



COMMUNE DE MONTREUX

- une amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- un renforcement de la verdure dans le milieu bâti ;
- la création de nouveaux logements pour toutes et tous ;
- une limitation des résidences secondaires ;
- une réhabilitation des bâtiments existants ;
- une amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite ;
- un perfectionnement de l'esthétique des constructions ;
- une meilleure intégration des panneaux solaires ;
- une évolution de la continuité du réseau vélo et de mobilité douce ;
- l'amélioration de l'attractivité autour des gares de Montreux et de Clarens ;
- la préservation des Bayes de Montreux et de Clarens ;
- l'aménagement de nouvelles places de jeux ;
- le maintien et la protection des Gorges du Chaudron ;
- la création d'un espace de rencontre dans les hauts de la Commune.

Ces premiers résultats donnent des orientations importantes, sans pour autant représenter un programme à suivre, notamment en raison de l'aspect parfois contradictoire des recommandations. Le groupe citoyen sera amené à se réunir à deux reprises cette année encore, afin de poursuivre ses réflexions.

D'ici-là et sur la base des résultats issus de la démarche participative, le groupement de prestataires mandatés s'attèle actuellement à l'élaboration d'une stratégie territoriale, qui sera soumise à la Municipalité puis présentée au Conseil communal au printemps.

Avec cette démarche, la Municipalité poursuit ainsi l'important travail qui permettra à la Commune de Montreux de se doter d'un plan d'affectation conforme au droit fédéral et le plus satisfaisant possible en regard des nombreux enjeux.

La Municipalité de Montreux

Lien utile : www.montreux.ch/pacom

Contacts :

Caleb Walther, Conseiller municipal, Patrimoine, sport et urbanisme : 078 686 81 23 - caleb.walther@montreux.ch

Fabien Roland, Chef du service de l'urbanisme : 021 962 77 61 – fabien.roland@montreux.ch

Cellule communication : communication@montreux.ch - 021 962 79 40